

LA LETTRE D'INFORMATION

Mai 2021

Mairie – CCAS

Diversifier et accroître l'offre de garde

La Mairie et le CCAS souhaitent accroître l'offre de garde "petite enfance" sur notre territoire en jouant sur plusieurs vecteurs.

Le Conseil Municipal et le CCAS œuvrent activement à l'augmentation de l'offre d'accueil proposée par la crèche municipale "Les P'tits Mouzets". A compter du 1^{er} juin, les horaires seront désormais uniformisés sur l'année avec un accueil de 8h à 18h. Par ailleurs, cette intersaison été/hiver, la crèche fonctionnera 5 jours/7 au lieu de 3 jours/7 jusqu'à présent. L'accueil ne sera pas interrompu début septembre ni pendant les vacances de la Toussaint. Quant à l'hiver prochain, la crèche, fonctionnera en continu 7 jours/7 au lieu de 6 jours/7.

La Mairie et le CCAS ont également voté les crédits pour engager en 2021 les études visant l'accroissement de la capacité numéraire de la crèche, actuellement limitée à 15 berceaux.

Enfin, les élus ont la volonté d'agir proactivement sur l'ensemble du spectre des solutions de garde "petite enfance" en jouant sur la diversification de l'offre pour impacter à la hausse le potentiel d'accueil sur notre commune. Aussi, ont-ils décidé de s'engager sur un projet novateur. Depuis 2010, la loi permet la création de nouvelles structures, appelées Maison d'Assistant(e)s Maternel(les) qui permettent à des Assistant(e)s agréé(e)s d'exercer dans un local de travail et non à domicile.



Pour impulser l'émergence de ce dossier et déclencher des vocations, la collectivité met à disposition l'un de ses appartements dont les caractéristiques ont été validées par les services de la Protection Maternelle Infantile. Les Assistant(e)s Maternel(les) pourront y accueillir jusqu'à 8 enfants. Un appel à porteur de projet est actuellement en cours. Il s'adresse à des Assistant(e)s Maternel(les) d'ores et déjà agréé(e)s ou en devenir.



L'objectif est d'ouvrir cette Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s au plus tard pour janvier 2022. D'ici là, pour celles et ceux qui le souhaitent, il est donc tout à fait possible de s'engager dans cette voie professionnelle en s'inscrivant à la formation initiale de 120 heures dispensée par les services du Département.

Un appel à porteur de projet "MAM" est actuellement en cours. Vous pouvez récupérer le dossier sur le site internet de la mairie <https://mairie-montvalezan.fr> ou le demander à Manon Cerdan, Service à la Population, spop@montvalezan.fr Les candidatures sont à remettre pour le lundi 28 juin au plus tard.

Pour tout savoir sur les MAM, rendez vous sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/guides/article/guide-relatif-aux-maisons-d-assistants-maternels-a-l-usage-des-pmi-et-des>

ZOOM sur le budget primitif 2021 voté par le CCAS le 28 avril dernier et comparatif au réalisé 2020,

	Réalisé CA 2020	Budgeté BP 2021	Evolution
Fonctionnement - Dépenses	266 612 €	399 664 €	50%
011 - Charges à caractère général	87 505 €	88 764 €	1%
012 - Charges de personnel	176 957 €	191 000 €	8%
023 - Virement à la section d'investissement	- €	113 140 €	
65 - Autres charges de gestion courante	2 150 €	6 760 €	214%

Explications :

La forte augmentation des dépenses de fonctionnement en 2021 est principalement liée au virement de 113 140€ au budget d'investissement du CCAS pour payer les études d'extension de la crèche "Les P'tits Mouzets". Ce financement est lui-même rendu possible grâce à une subvention du budget communal au budget du CCAS.

L'évolution à la hausse des charges de personnel, +8%, correspond aux renforts en moyens humains nécessaires pour couvrir le volume complémentaire d'accueil et amener davantage de plages de garde aux familles .

Un commerce ambulant de proximité

Identifié comme prioritaire lors des réflexions conduites par le CCAS à l'automne dernier, dès que nous avons eu connaissance de la mise en œuvre d'un tel service sur les Versants d'Aime, nous avons sollicité le commerçant responsable de l'épicerie ambulante "La Vie Claire".

Après visite de terrain en présence d'Odile Villiod, conseillère municipale membre du CCAS, nous avons obtenu la mise en place d'une tournée sur Montvalezan, tous les mardis à partir du mardi 1^{er} juin.

10h45-11h30 – Chef lieu, place de la mairie

12h-12h30 – Le Châtelard, arrêt de bus

13h-13h30 – Le Pré du Four, panneau d'affichage

14h-14h30 – Le Mousselard, conteneurs "déchets"

N° de Tel Epicerie Ambulante = 07 50 51 78 23



Contact : Manon Cerdan, spop@montvalezan.fr

Mairie – Office de Tourisme - DSR Une matinée d'action collective

Réservez votre mercredi 16 juin 2021 et devenez "SUPER NETTOYEUR" !!!

La Mairie, L'Office de Tourisme et Le Domaine Skiable La Rosière s'associent pour unir leurs efforts pour une grande matinée de nettoyage de la station et des pistes de ski.

Nous vous donnons RDV à toutes et tous à 8h30 à l'entrée station pour participer ensemble à cette action mutualisée.

Cette matinée se poursuivra à 12h30 par la remise des prix du "concours des maisons et jardins fleuris 2020".

Enfin, un barbecue "récréatif" ponctuera ce temps de partage devenu si rare ces derniers temps.

PARTICIPATION SUR INSCRIPTION uniquement auprès de Thibault Cornil animateur@larosiere.net



Mairie – Ressources Humaines Rejoignez-nous

La mairie recrute

- sa/son responsable du Service Finances,
- un/une Infirmier/ère, ou EJE Educateur/trice Jeunes Enfants ou Auxiliaire de Puériculture.

Votre contact, Christelle Fraissard, Ressources Humaines, rh@montvalezan.fr

Demandez la fiche de poste détaillée.



Vers une évolution de la fréquentation estivale

Avec l'ouverture du Club Med La Rosière l'été prochain, de nouveaux vacanciers découvriront les charmes et beautés de notre destination.

Ces nouveaux vacanciers seront particulièrement intéressés de découvrir nos villages - à pied ou à vélo au sein de groupes encadrés par des professionnels.

En parallèle et en lien avec l'Office de Tourisme, nous préparons actuellement un document de sensibilisation de ce nouveau public qui expliquera quels sont les repères et bonnes pratiques dans nos montagnes ... et notamment :

- le respect des prés et prairies parce qu'ils seront bientôt fauchés et pâturés,
- le respect de la propriété privée dans nos villages dont les limites ne sont que peu perceptibles pour quelqu'un de novice.



Le développement de la saison d'été est un enjeu majeur pour notre commune, et bien davantage encore cette année, après un hiver amputé. Nous sommes certains que vous participerez tous au bon accueil de nos visiteurs en leur laissant le souvenir d'une expérience humainement riche et chaleureuse.

Mairie – Service Urbanisme Foncier Juridique Réglementation des accès

Pour mémoire, cet été, comme l'an passé, l'accès au VAZ par véhicule depuis le Châtelard ou Les Moulins est strictement limité aux propriétaires fonciers (+ filiation directe), exploitants agricoles ou personnes à mobilité réduite (macaron PMR). Ayant droits, vous devez présenter votre autocollant "VAZ PASS" sur la plage avant de votre véhicule. Les autocollants 2020 seront toujours valables. Pour ceux qui sont en droit de l'obtenir et qui ne le possèdent pas, il convient de vous présenter à l'accueil de la mairie.

NOUVEAU ! À compter du 19 juin, le chemin carrossable joignant le Plan de l'Arc au pied du téléski du Fort sera également interdit à la circulation de tous véhicules sauf services, restaurateur, et exploitants agricoles.



Contact : Sylvie Rostaing, accueil@montvalezan.fr

"Pour ne rien louper de l'info, en toute confidentialité"

Téléchargez gratuitement ILLIWAP

puis sélectionnez "Montvalezan-La Rosière"

